

# plus de salaire et pas de licenciement

### Par rachb, le 07/03/2013 à 19:16

bonjours

ayant 17 années d'ancienneté mon employeur ne me paye plus a fermer l'entreprise me dit qu'il a deposer le bilan alors que c'est faut...

Que faire?? quelle sont les indemnités auquelles j'ai droits??

si demain il part que me reste t-il??

Merçi

## Par P.M., le 07/03/2013 à 19:30

## Bonjour,

Je vous conseillerais d'engager immédiatement un référé devant le Conseil de Prud'Hommes et de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

### Par rachb, le 07/03/2013 à 19:48

merçi et sachant que mon employeur ma dit oralement qu'il n'allait pas rester en france....

j'attend la réponse d'un avocat sinon pour une organisation syndicale pouvez vous me conseiller je suis dans le 78?? sachant qu'il me faut une personne trés compétente pour estimer mon préjudice sans vouloir sous estimer personne.

j'ai vu un article de suji kenzo sur l'importance des salaires trés intéréssant...et de plus il indique que les référé peuvent accorder une provision sur licenciement abusif.

Donc plus de salaire plus d'entreprise et refus de licencier une seule visite médicale en dix ans est pas de contrat de travail écrit comme le prévoit la convention collective enfin je suis parent isolée avec trois enfant à charge et plus de ressource....quelle galére

Par P.M., le 07/03/2013 à 20:43

Il y a des permanences syndicales en Bourse du Travail, Maison des Syndicats, Union Départementale ou Locale...

Je suis dubitatif sur la provision pour licenciement abusif en référé...

## Par rachb, le 07/03/2013 à 21:03

si mon employeur disparait du jour au ledemain??

J'ai vu la bourse du travail bien mais uniquement pour les parisiens..